Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service
Urbanisme

16, rue A. Zattara
13332 MARSEILLE 3

Approuvé par arrêté préfectoral le

14 avril 2014

COMMUNE DE CARNOUX EN PROVENCE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)

MOUVEMENTS DIFFERENTIELS DE TERRAIN

Phénomène de retrait / gonflement des argiles

1 –NOTE DE PRESENTATION